

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 29 mars 2022** **DE\_2022\_012**  
**INGENIERIE TERRITORIALE : Dispositif régional de soutien à l'Ingénierie**  
**Pays 2022**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 23/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES de SAINT-AMAND-SUR -FION sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Présents : 14**

**Votants: 19**

**Pour: 19**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents :** Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Patrice TRIMBALET

Présent(s) non votants :

**Représentés:** Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Romain DESANLIS par Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON par Pascal TRAMONTANA, Mickael JACQUEMIN par Jean-Louis ROYER, Sylvain VALOTA par Pascale CHEVALLOT

**Excusés:** Olivier MALOU

**Absents:** Hugues GERARDIN

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROYER

**Objet: INGENIERIE TERRITORIALE : Dispositif régional de soutien à l'Ingénierie**  
**Pays 2022 - DE\_2022\_012**

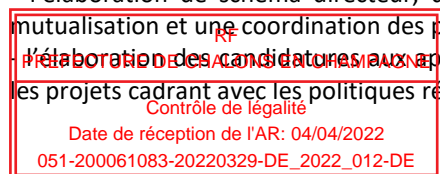
Dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Grand Est « Soutien à l'Ingénierie Territoriale », le Pays Vitryat peut solliciter une participation au financement de 2 postes de chargé de mission au titre de l'année 2022 avec un taux de participation de 50% des salaires chargés, plafonnée à 40 000€.

Par ce dispositif, la Région Grand Est donne aux territoires ruraux des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- connecter ou mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois,
- valoriser les partenariats locaux,
- décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires
- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux : prise en compte la trame verte et bleue dans les projets des communes et des EPCI,
- favoriser la transition énergétique,
- développer l'artisanat local.

Les chargés de mission généralistes auront notamment pour mission :

- l'animation des 3 thématiques permettant la mise œuvre du projet de territoire (le Service à la population, le Développement territorial et l'Economie-Emploi)
- l'élaboration de schéma directeur, de plans d'actions et le suivi de leur mise en œuvre afin d'assurer une mutualisation et une coordination des projets à l'échelle du Territoire
- l'élaboration des candidatures aux appels à projets, contractualisation et leur et demandes de subvention pour les projets cadrant avec les politiques régionales et leurs suivis



- l'élaboration des cahiers des charges et la coordination des études menées
- la coordination d'actions de formation, de promotion, de communication en lien avec la promotion territoriale
- L'accompagnement des porteurs de projet (démarche projet, montage des dossiers, ingénierie financière, ...)

### Le comité syndical

Considérant les critères d'éligibilité du Dispositif « Ingénierie territoriale » du Conseil Régional Grand-Est,

### Propose

- De solliciter la participation du Conseil Régional Grand Est au financement d'1 poste de Chef de Projet et d'1 poste de Chargé de mission généraliste selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Postes	ETP	Dépenses	Recettes		
		Salaires chargés	Subventions Conseil régional	Autres	Reste à charge
Chef de projet	1	55 000 €	22 000 €	– €	33 000 €
Mission Généraliste	1	32 000 €	16 000 €	-	16 000 €
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>87 000€</b>	<b>38 000 €</b>	<b>– €</b>	<b>49 000 €</b>

- D'autoriser le Président ou son représentant à négocier, signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'ingénierie territoriale.

➡ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :

- Solliciter la participation du Conseil Régional Grand Est au financement d'1 poste de Chef de Projet et d'1 poste de Chargé de mission généraliste selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Postes	ETP	Dépenses	Recettes		
		Salaires chargés	Subventions Conseil régional	Autres	Reste à charge
Chef de projet	1	55 000 €	22 000 €	– €	33 000 €
Mission Généraliste	1	32 000 €	16 000 €	-	16 000 €
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>87 000€</b>	<b>38 000 €</b>	<b>– €</b>	<b>49 000 €</b>

- et autorise le Président ou son représentant à négocier, signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'ingénierie territoriale.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES de SAINT-AMAND-SUR -FION

Le 29 mars 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_